

**Avenant**  
**au contrat de mise à disposition d'un emplacement de parking**  
**1 rue Barra**

**ENTRE**

La commune de Saint-Chamond représentée par son maire en exercice, monsieur Axel DUGUA, agissant au nom et pour le compte de la commune en vertu de la décision n° du 2024, domicilié en cette qualité en Mairie, Avenue Antoine Pinay, CS 80148, 42403 SAINT-CHAMOND CEDEX.

Ci-après dénommée « la Ville »

D'UNE PART

**ET**

Monsieur Laurent SOMERS domicilié 3, boulevard François Delay, 42400 SAINT-CHAMOND.

Ci-après dénommé(e) « le preneur »

D'AUTRE PART

**LES ARTICLES I ET III SONT MODIFIES COMME SUITS :**

**ARTICLE 1 – OBJET**

La Ville de Saint-Chamond donne en location au preneur, qui accepte, un emplacement de parking portant le numéro 9 situé parking municipal au 1, boulevard François Delay à Saint-Chamond à la place du numéro 51.

Ces dispositions prennent effet à la date de signature du présent avenant.

**Les autres dispositions du contrat initial demeurent inchangées.**

Fait à Saint-Chamond, le

Le preneur,

Le bailleur,

Le maire,

Pour le maire et par délégation,  
Le conseiller délégué aux relations  
avec les entreprises et la gestion des  
moyens généraux et des bâtiments

Laurent SOMERS

Jean-Marc LAVAL